

Màj : 28/11/22

DUREE :

35 heures

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Être élu membre du CSE



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :

Prise en charge par l'employeur. (Article L. 2315-18 du code du travail)

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Connaître le cadre réglementaire et maîtriser le champ des conditions de travail.

Identifier les missions exactes en SSCT, les moyens et outils à disposition et le rôle des membres du CSE.

Évaluer les impacts possibles de projets de changement et proposer des améliorations.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques (PowerPoint, vidéos, paperboard...)

Pratique : exercices (analyse d'accident, mise à jour du DUER, simulation de réunions CSE...)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Salle équipée de tables et chaises, vidéoprojecteur, diaporama, accès à internet, livret stagiaires, clé usb.

SANCTION DE LA FORMATION :

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Évaluation théorique par QCM

Évaluation pratique lors de simulations de réunion

CONTENU DETAILLE :

1/ LES ATTRIBUTIONS DU CSE EN SSCT

a/ Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT

- Les différences en fonction du nombre de salariés.
- Droits, engagements et protection des membres.
- Responsabilité du CSE et de ses membres.

b/ Les moyens du CSE et de la CSSCT

- Les moyens matériels, de communication et de déplacements.
- Local, Budget, le crédit d'heures, la formation.
- Les documents auxquels la commission doit avoir accès.

c/ Les missions du CSE en SS & CT

- Missions générales et missions spécifiques.
- Rôle d'analyse des risques professionnels et de contrôle du CSE.
- Les consultations obligatoires et le recours à l'expertise.
- Les propositions du CSE en matière de SS&T.

2/ METTRE EN ŒUVRE LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Composition du CSE.
- Le règlement intérieur de la commission.
- Les différentes réunions et leurs convocations.
- Ordre du jour, points pouvant être examinés en réunion ordinaire du CSE ; déroulement des réunions.

PROGRAMME DE LA FORMATION DES MEMBRES du CSE (Comité social et économique) Entreprises de moins de 300 salariés

Màj : 28/11/22

- Décisions et résolutions des élus au CSE.
- PV et comptes-rendus, affichages.

3/ L'ANALYSE A PRIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS : MISSION D'INSPECTION DU CSE

- Indicateurs de pré-diagnostic.
- Cadre technique et réglementaire.
- Présentation du Document Unique.
- Les éléments de traçabilité du DUERP.
- Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques pour en déduire les actions à conduire.

4/ L'ANALYSE A POSTERIORI DES RISQUES PROFESSIONNELS : MISSION D'ENQUÊTE DU CSE

- Compte-rendu d'accident/ d'événement non souhaité.
- Présenter la méthodologie du compte-rendu.
- Approche I.TA.MA.MI (recueil de faits).

5/ MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES ACCIDENTS

- Nature des liens logiques entre les faits.
- Méthode de l'arbre des causes.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (HOT) permettant de supprimer ou de réduire les risques à partir des risques identifiés.